

**De :** Gerard FILARY [mailto:gerard.filary@wanadoo.fr]

**Envoyé :** lundi 10 février 2020 15:23

**À :** webmestre

**Objet :** tr: Votre réclamation EDF

Bonjour

suite à une de vos dernière communication j'ai écrit à EDF pour demander un contrat 100% nucléaire. J'ai eu un retour lamentable me disant que 85% de la production d'EDF était nucléaire donc circulez il n'y a rien à voir.

J'ai insisté en signalant notamment qu'EDF sur son site de développer plus de 20GW de renouvelable dans les années à venir.

Voici la réponse qu'on me fait.

Savez-vous si d'autres personnes ont fait l'expérience? Si on veut aboutir il faudrait une action de groupe, Uarga serait-il porteur d'une action de ce type ?

Comme je suis un peu sensible sur le sujet suite à votre mail sur le moratoire éolien j'ai à mon quotidien régional , j'attends le retour.

cordialement

G FILARY

> Message du 10/02/20 11:55

> De : serviceconsommateurs.SUO@edf.fr

> A : gerard.filary@wanadoo.fr

> Copie à :

> Objet : Votre réclamation EDF

>

>



Monsieur FILARY,

Vous contestez la réponse du Service Clients du 29 janvier dernier.

Il n'est pas possible aujourd'hui de proposer en France une offre d'électricité d'origine garantie « 100% nucléaire » car il n'existe pas de mécanisme permettant de certifier une électricité 100% nucléaire.

Actuellement, le seul mécanisme qui existe concerne les Garanties d'Origines qui permet de certifier une électricité d'origine renouvelable. EDF utilise ce mécanisme dans le cadre de sa gamme d'offres Vert Electrique. Lorsqu'un client choisit une offre d'électricité verte, l'électricité produite par les énergies renouvelables n'arrive pas jusqu'à sa prise. En effet, un électron produit à partir d'une source d'énergie renouvelable ne peut être distingué d'un électron produit à partir d'une autre source d'électricité (*Il en serait de même s'il existait un système équivalent pour certifier une électricité d'origine nucléaire*). Par contre, une quantité d'énergie renouvelable équivalente à l'ensemble de sa consommation annuelle est injectée sur le réseau électrique. L'origine renouvelable de l'électricité est certifiée par les garanties d'origine délivrées par un organisme indépendant.

Par ailleurs, l'origine de l'électricité vendue par EDF est largement décarbonée avec 86,3% d'énergie nucléaire et 8,5 % d'énergie renouvelable (dont 6,6% d'hydraulique). La fourniture d'un kWh d'électricité par EDF en 2018 a induit l'émission de 31,91 grammes de dioxyde de carbone (CO2), en diminution de 21,5% par rapport à l'année 2017 (40,66 grammes de dioxyde de carbone).

J'espère que ces éléments seront de nature à vous vous rassurer quant à notre volonté de contribuer à la protection de notre climat.

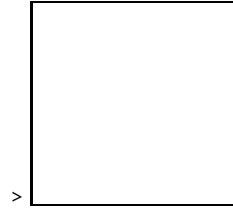
Bien cordialement,

> Bruno DUQUENNE

Responsable Régional Service Consommateurs EDF

>

> En cas de désaccord avec la présente réponse, vous pouvez saisir le Médiateur du groupe EDF, par courrier à : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 Paris cedex 08 ou en ligne sur [www.mediateur.edf.fr](http://www.mediateur.edf.fr). Si vous préférez, vous pouvez contacter le Médiateur national de l'énergie, par courrier à : Libre réponse n°59252 - 75443 Paris cedex 09 ou en ligne sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr)



> Ce message est strictement confidentiel. Son intégrité n'est pas assurée sur Internet. Si vous n'êtes pas destinataire du message, merci de le détruire.  
EDF SA au capital de 1.551.810.543 Euros, RCS Paris n° 552 081 317  
Copyright © EDF 2006  
L'énergie est notre avenir, économisons-la!